



_Barème des collaborateurs de création

_Grille de critères de sélection

Crédit d'impôt jeu vidéo

1 - Barème des collaborateurs de création

directeur créatif ou réalisateur	3
responsable de la conception des mécanismes du jeu vidéo	3
scénariste	2
directeur artistique	2
compositeur de la musique ou créateur de l'environnement sonore	1
membres de l'équipe de création comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none">• les artistes conceptuels et environnementaux• les infographistes• les concepteurs de niveau• les personnels en charge du son• les concepteurs des mécanismes du jeu vidéo• les programmeurs	9*

** les points sont obtenus lorsque les 2/3 des dépenses salariales sont réalisées en France ou dans l'Union Européenne.*

2 - Grille de critères de sélection

<p><u>Création d'origine patrimoniale</u></p> <p>Jeu vidéo inspiré d'une œuvre reconnue du patrimoine historique, artistique et scientifique européen</p> <p>OU</p> <p>adapté d'une œuvre cinématographique, d'une œuvre audiovisuelle, d'une œuvre littéraire ou artistique ou d'une bande dessinée.</p>	<p><u>2 ou 4</u></p> <p>4</p> <p>2</p>
<p><u>Originalité de la création</u></p>	<p><u>2</u></p>
<p><u>Contenus culturels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • narration • dépenses artistiques supérieures à 50% du coût de développement • bible du jeu vidéo écrite en français • versions originales dans au moins trois langues en Europe, dont le français • problématiques politiques, sociales ou culturelles européennes ou valeurs spécifiques aux sociétés européennes 	<p><u>8</u></p> <p>3</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>
<p><u>Localisation des dépenses et nationalité des auteurs et collaborateurs de création</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 80 % des dépenses de développement réalisées sur le territoire de la Communauté européenne • auteurs et collaborateurs de création européens ** 	<p><u>5</u></p> <p>1</p> <p>3 à 4</p>
<p><u>Innovations technologiques et éditoriales***</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • interface homme et machine, contenu généré par les utilisateurs, intelligence artificielle, rendu, interactivité et fonctionnalité multi-joueurs, structure narrative <p><i>** 3 points si 12 à 15 points sur le barème « collaborateurs de création », 4 points si 16 points ou plus. *** 1 point si une innovation, 2 points si deux innovations, 3 points si trois innovations ou plus.</i></p>	<p><u>1 à 3</u></p>